



achat vehicule occasion à un particulier

Par **draguon**, le 17/07/2011 à 11:36

Bonjour,

j'ai acheté une voiture à un particulier et une semaine plus tard le turbo me lâche! Ai-je le droit de me rétracter et de rendre la voiture pour récupérer mon argent? Y-a-t-il une loi qui me le permette? Pour vice caché ou autre?

Par **Domil**, le 17/07/2011 à 11:50

Vous pouvez demander à l'acheteur de reprendre son véhicule et de rembourser.

S'il refuse, vous devrez faire expertiser le véhicule pour déterminer si c'est un vice caché ou un usure normale

Par **draguon**, le 17/07/2011 à 11:54

merci pour votre réponse mais si c'es du à une usure normale je perd non?

Par **draguon**, le 17/07/2011 à 13:37

pensez-vous que le faite que sur la carte grise ne sois pas mentionné la mention "vendu dans l'état", fasse une différence?

Par **Domil**, le 17/07/2011 à 14:19

Cette mention n'a aucune valeur juridique.

Vous avez acheté une voiture d'occasion donc vous devez vous attendre à avoir toutes les pannes inhérentes à l'age du véhicule et son état d'usure normale.

Est-ce que cette panne l'est, je ne sais pas

Par **dragon**, le 17/07/2011 à 15:43

merci